



# L'info des Centrales Villageoises de l'Ouest Cornouaille

Bulletin N°19  
Avril 2024

## Au sommaire :

- Edito : Page 1
- La vie de notre SAS : pages 2
- Projet de vague 2 : page 3
- Belle contribution de CVOC au réseau public : page 3 :
- CV, un essaimage qui se poursuit : page 4
- L'AG du 15 juin et la réforme des statuts de CVOC : page 5
- L'autoconsommation collective et la Personne Morale Organisatrice (PMO) : page 5
- Renouvellement du Conseil de gestion - appel aux candidats : Page 6

## Centrales Villageoises : du local à l'Europe ; l'essaimage du photovoltaïque se poursuit

Notre Centrale Villageoise s'est constituée comme acteur de la transition énergétique du proche territoire. Rappelons-le, notre périmètre d'action se limite aux 4 communautés de communes de l'ouest de Quimper auxquelles s'ajoutent les communes limitrophes. Sur ces territoires à l'autonomie électrique réduite, nos efforts de réalisation ont permis de doper la production locale d'électricité au moyen de plusieurs leviers ; la mise en service de 2 centrales photovoltaïques de taille (CTC Kerist à Plobannalec (100 kWc) et Hangar nautique de Combrit (36 kWc)) ainsi que la livraison au moyen de commandes groupées de kits individuels d'autoconsommation de **176 panneaux** grâce à notre partenaire Solarcoop.

Notre marche en avant se poursuit avec la mise en chantier d'une nouvelle vague de toits dès maintenant. Cette vague 2 se destine à équiper de nouvelles toitures publiques basées à **Saint-Jean-Trolimon et Combrit** dont les équipes municipales ont accepté d'accompagner ces nouveaux équipements.

Mais nous ne sommes pas seuls dans cette démarche engagée et de nombreux territoires se lancent dans l'aventure sur le modèle proposé par l'Association Nationale des Centrales Villageoises. Cette association qui s'appuie désormais sur un total de **7250 sociétaires et 500 installations** produisant au total de l'ordre de **11,7 GWh en 2023** étend donc son influence et s'inscrit désormais dans une nouvelle initiative de projets européens (projet RECROSSES, une collaboration franco-italienne, ainsi que dans le projet ECOEMPOWER, un consortium regroupant six pays, pour agir dans la transition énergétique).

Dans de précédents bulletins, nous avons souligné l'essor remarquable du concept d'autoconsommation et spécifiquement d'ACC, **autoconsommation collective**. Il se trouve que l'émergence de cette formule qui fait intervenir dans les projets, un nouvel acteur, la « **personne morale organisatrice (PMO)** » a nécessité l'émission ou la modification d'un certain nombre de documents guides produits par l'association dont le modèle de statuts de nos collectifs.

Le présent bulletin évoque ces questions qui ne manqueront pas de nous impacter et sur lesquelles nous aurons à nous prononcer au mois de juin prochain, pour le rendez-vous de **notre prochaine Assemblée Générale**, cinquième du nom.

Cette année, cette AG se déroulera en 2 temps distincts : une **assemblée générale ordinaire** consacrée comme d'habitude à la présentation des comptes de CVOC, du rapport de gestion, du rapport d'activité et au renouvellement du Conseil de Gestion. Puis, dans la foulée, une **assemblée générale extraordinaire** destinée à l'approbation de nouveaux statuts.

Nous sommes heureux de pouvoir vous présenter ces quelques aspects de la vie de notre collectif en rappelant qu'à ce jour, il compte **222 sociétaires** auxquels il faut ajouter une petite centaine de personnes qui se sont impliquées dans nos activités au moyen des commandes de Kits solaires en autoconsommation, contribuant ainsi à leur façon, à la transition énergétique autour de nous. Au fait, le 15 juin, nous renouvelerons le Conseil de Gestion de CVOC. Si vous vous sentez la fibre, c'est le moment de candidater !

Assemblée  
générale de  
CVOC le  
samedi 15 juin.  
A vos agendas

ouestcornouaille@centralesvillageoises.fr



## Visiter notre site Web :

<http://www.ouestcornouaille.centralesvillageoises.fr>



## La vie de notre SAS

Les opérations de commandes groupées de kits photovoltaïques pour particuliers se multiplient : l'opération réalisée avec le concours des Communautés de communes (CCHPB et CCPBS) a connu un franc succès et les acquéreurs ont pu retirer leurs kits le 8 mars dernier. Une troisième opération se profile déjà avec le concours de Concarneau Communauté.

Dans la foulée des présentations faites au public ces derniers mois (Pont-L'Abbé puis Pouldreuzic), **35 volontaires** s'étaient inscrits pour l'acquisition de **kits individuels photovoltaïques**, pour des livraisons comprenant les modules solaires (1, 2 ou 4), le matériel de fixation et de raccordement. Les modules fournis par notre partenaire SOLARCOOP étaient du **type 425 Watts bi-verre et « bifacial »**. Ce type de module est très intéressant quand il est apposé sur une surface réfléchissante ou à proximité d'une structure qui permet de réfléchir les rayons du soleil sur sa façade arrière.

Conformément aux annonces, le matériel a été livré dans le local des services techniques de Pouldreuzic où les acquéreurs ont pu venir retirer leur commande le 8 mars dernier.



Au total les opérations de livraison de kits individuels auront impliqué **85 personnes**, pour un total de **176 modules**. A une première expérience sur Combrit (6 candidats et 10 panneaux) a succédé l'opération de Douarnenez (44 commandes pour 96 panneaux) puis cette opération récente sur le Pays Bigouden (35 commandes pour 70 panneaux).

Nous réalisons que ce total de 176 panneaux représente **une puissance globale installée de 70 kWc** soit le double de notre centrale installée sur le toit du hangar nautique de Combrit. Un grand merci donc à tous ces nouveaux pionniers de la transition énergétique de nos territoires.

## CVOC en formation

Pour la mise en œuvre de ses installations photovoltaïques, CVOC a dû affûter ses connaissances sur la réglementation, la conception, le dimensionnement et la maintenance des centrales : rien de vraiment sorcier mais l'acquisition de nouvelles disciplines et connaissances pour des bénévoles venant d'horizons très divers. Le 26 janvier, nos équipes étaient présentes à un stage de formation sur la maintenance des installations photovoltaïques, donnée par l'**INES (Institut National de l'Énergie Solaire)** pour une session au cours de laquelle, nos bénévoles ont pu approfondir leur savoir et confronter leur propre expérience aux modèles, normes et prescriptions diverses applicables aux installations exploitées.

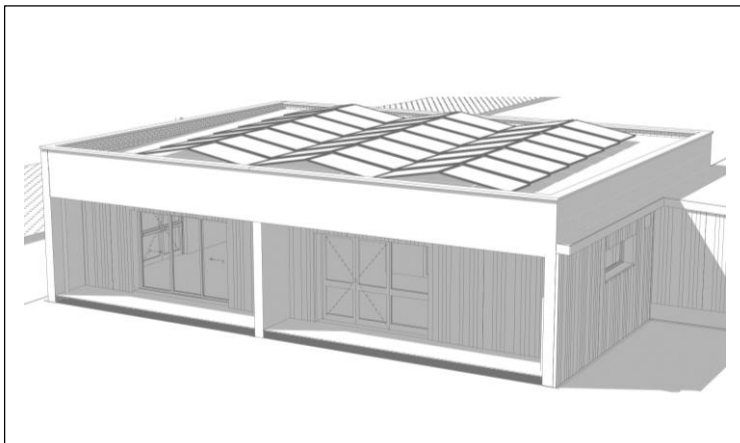


## La vie de notre SAS

**Notre projet de Vague 2 avance bien. Pour cette nouvelle opération, CVOC est accompagnée par les communes de Combrit et de Saint-Jean-Trolimon.**

L'Espace jeunes de COMBRIT, tout récemment mis en service doit accueillir une centrale photovoltaïque en toiture, installation qui doit mobiliser l'énergie de 42 panneaux pour une puissance globale installée de 17 kWc environ. CVOC qui a la charge de la conception du projet s'astreindra à recourir aux services d'un installateur de la région. Dans la perspective du démarrage du projet, CVOC s'est d'ores et déjà adjoint les services d'un AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) AWAE \*, entreprise brestoise agissant dans le domaine de la transition énergétique.

(\*) *Alioù War an Energiezh* » qui signifie « conseils sur les énergies »



C'est sur la commune de Saint-Jean-Trolimon que sera implantée la seconde centrale photovoltaïque de cette Vague 2. L'opération intéressera 2 toitures distinctes : celle de l'Espace artisanal pour une puissance d'environ 27,5 kWc et celle du restaurant « Braz Braz » pour une puissance d'environ 7,5 kWc. C'est également AWAE qui accompagnera notre SAS au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

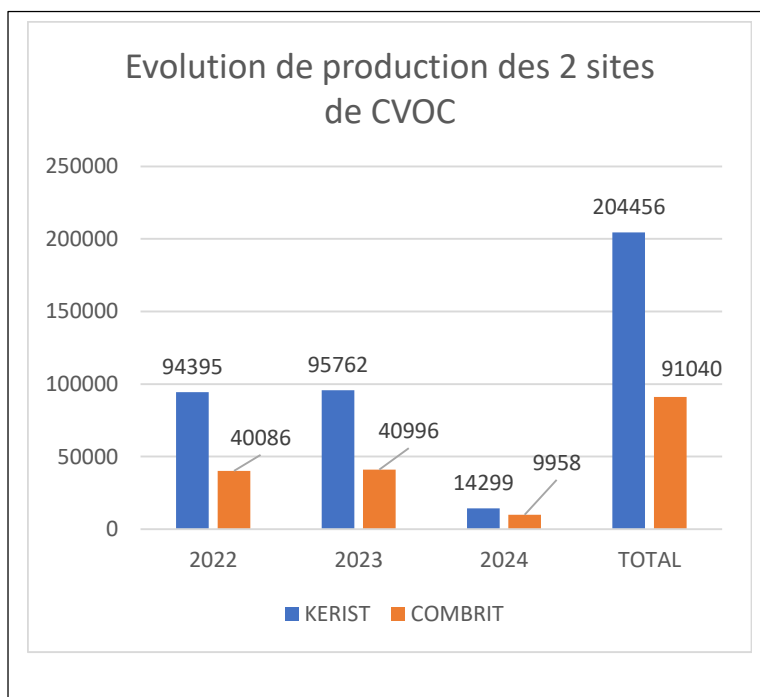
## La belle contribution de CVOC au réseau public



Au moment où nous éditons ce bulletin, le total d'énergie produite par nos installations depuis leur mise en service s'établit à **près de 300 000 kWh.**

Comme l'indique le graphique ci-contre, la production totale a été de 134 500 kWh en 2022 (année incomplète) et de 136 800 kWh en 2023. Cette année 2024, après 4 mois écoulés, le total s'établit à 24 250 kWh.

Des résultats qui nous prouvent que les initiatives citoyennes peuvent prendre toute leur place dans le développement des énergies renouvelables. Résultats qui vont encore s'amplifier par la future mise en service de notre Vague 2.



# Centrales Villageoises : un essaimage qui se poursuit

Cinq collectifs citoyens ont fait leur entrée dans le réseau des Centrales Villageoises en 2023, faisant grimper à **66 le nombre de collectifs membres du réseau des Centrales Villageoises** (bien qu'à l'heure où nous écrivons ces lignes, nous comptons désormais 69 collectifs !) Petit tour d'horizon de ces nouvelles Centrales Villageoises.

## Centrales Villageoises Graines d'Énergies

Alors qu'elles sont encore en cours de création de société, les Centrales Villageoises Graines d'Énergies, situées à la frontière de la métropole lyonnaise, se lancent dans leurs premières études techniques avec un beau premier projet de 190 kWc identifié !

## Centrales Villageoises du Pays Derois

Le premier collectif Haut-marnais à intégrer le réseau a vu le jour dans la commune nouvelle de Rives-Deroises, dont les élus ont été moteurs dans la mise en place de la démarche. Ici, comme dans de nombreuses Centrales Villageoises, l'accent est mis sur l'autoconsommation collective.

## Centrales Villageoises Énergies Tarines

Avec une première structure associative créée au début du printemps, Énergies Tarines est en voie pour créer sa Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) et lancer les premiers projets de centrales solaires !

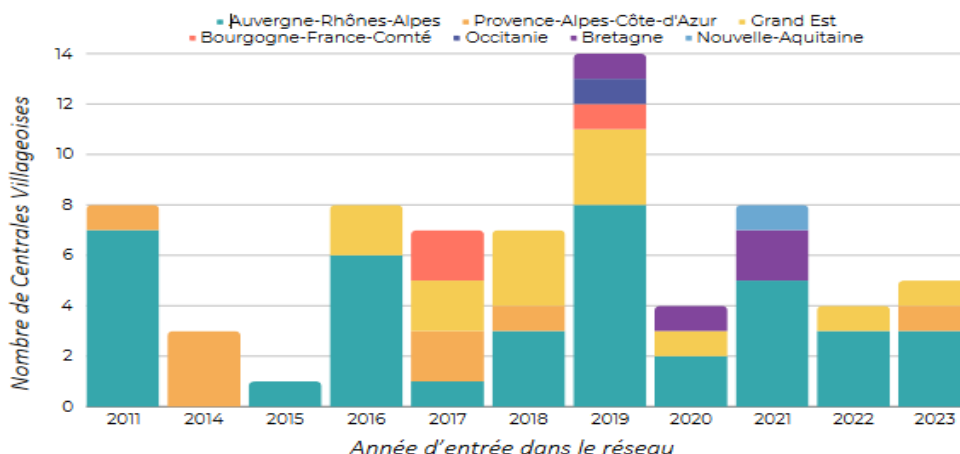
## Centrales Villageoises des Monts du Pilat

En parallèle de leur projet sur le parc éolien des Ailes de Taillard, ce collectif de citoyens a souhaité travailler sur le photovoltaïque et est en cours de constitution des futures Centrales Villageoises des Monts du Pilat, avec le soutien des élus de la Communauté de Communes et le parrainage des Centrales Villageoises de la Région de Condrieu.

Constituées sous forme de SCIC à la fin de l'année 2023, les Centrales Villageoises 2684 Watts ont déjà lancé la recherche de toitures pour développer une première « grappe » de panneaux photovoltaïques dont la production sera valorisée en autoconsommation collective.

## Centrales Villageoises 2684 Watts

Au nombre de 12 en 2015, concentrées en Auvergne-Rhône Alpes et en PACA, les Centrales Villageoises étaient déjà 37 en 2018. En 2019, année de la création de CVOC, ce sont 14 nouvelles centrales qui ont vu le jour, essaimant cette fois dans 4 régions dont la Bretagne. Aujourd'hui l'association compte 69 centrales réparties sur 7 régions.



Nombre de sociétés locales Centrales Villageoises et date d'entrée dans le réseau

Les 15 et 16 mars derniers, 40 collectifs Centrales Villageoises se sont réunis dans la Drome à l'occasion du Comité de Pilotage et de l'Assemblée Générale de l'association. Les moments forts de cet évènement ici :

<https://centralesvillageoises.fr/actualite/rassemblement-des-centrales-villageoises-dans-la-drome>

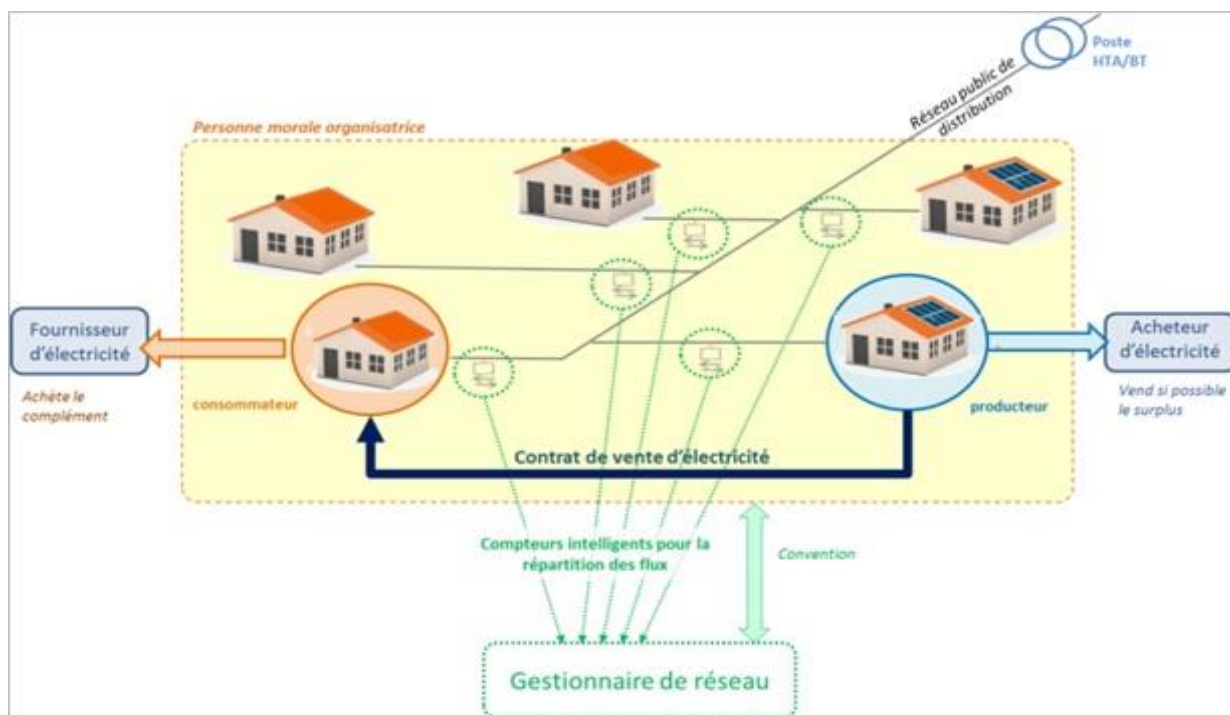


# Assemblée générale de CVOC le 15 juin prochain

Comme vous le savez sans doute, la montée en régime de notre Centrale Villageoise devrait nous amener dans un avenir proche à nous porter sur des projets photovoltaïques de plus grande ampleur, et notamment ceux qui correspondent à des **opérations d'autoconsommation collective (ACC)**. Tels que nous sommes organisés, notre Centrale Villageoise ne pourrait pas y prétendre avant d'avoir adapté le texte de ses statuts. De tels projets en effet, qui associent de multiples partenaires nécessitent une « Personne Morale Organisatrice (PMO) », sorte de chef d'orchestre mais dont le rôle doit obligatoirement être spécifié et défini dans nos statuts internes.

Pour cette question et quelques autres sur lesquelles nous reviendrons plus en détail à l'approche de l'AG, **le texte de nos statuts devra évoluer sous une forme qui sera soumise à votre vote le 15 juin prochain**. Nous donnons ci-dessous les premiers éléments concernant la vocation et le rôle de la PMO

## La Personne Morale Organisatrice dans un projet d'Autoconsommation collective



L'autoconsommation collective est issue de la loi de février 2017 sur l'autoconsommation, accompagnée de plusieurs décrets d'application, et est aujourd'hui décrite par les articles 315-2 et suivants du Code de l'Énergie. Elle rend possible la **commercialisation directe d'électricité entre consommateurs et producteurs** voisins. Plus précisément, l'autoconsommation collective peut être mise en œuvre quand :

- l'ensemble des consommateurs et des producteurs concernés sont connectés au **réseau de distribution** (basse tension et HTA)
- la **distance maximale** entre deux membres (consommateurs ou producteurs) est de **2 km** (autoconsommation dite "étendue" lorsqu'elle concerne plusieurs bâtiments) pouvant être étendue à **20 km** sur dérogation auprès de la DGEC (Direction Générale de l'Énergie et du Climat).
- la puissance cumulée des installations de production participant à l'opération est **inférieure ou égale à 3 MW** ; les consommateurs et producteurs de l'opération sont liés au sein d'une même **personne morale organisatrice** qui conventionne avec le gestionnaire de réseau pour définir les règles d'affectation des flux d'énergie ; les flux d'énergie sont comptabilisés par des **compteurs communicants**.
- un **TURPE** (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics de Distribution d'Énergie) spécifique peut être mis en place lorsque tous les consommateurs et producteurs sont connectés à un même poste HTA/BT

La personne morale organisatrice est donc une structure qui rassemble les producteurs et les consommateurs, qui doivent tous être adhérents à la PMO ; c'est elle qui conclut la convention d'autoconsommation collective avec le gestionnaire de réseau. Elle est le point de contact privilégié avec ce gestionnaire, et lui transmet la répartition de la production autoconsommée entre chaque participant concerné.

# Assemblée générale de CVOC le 15 juin prochain, renouvellement du Conseil de gestion

Comme à chacune de nos assemblées générales, nous procéderons le 15 juin prochain au **renouvellement du Conseil de gestion de notre SAS**. Conformément aux statuts types émis par l'Association Nationale des Centrales Villageoises, le Conseil de gestion est composé **au minimum de six membres** et idéalement **de neuf à quinze membres** choisis parmi les actionnaires.

Le mandat des membres du Conseil de gestion est de **2 ans renouvelable**.

Notamment le Conseil de gestion détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs légaux attribués à la collectivité des actionnaires, il se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent. Il valide les comptes annuels et le rapport de gestion à présenter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ainsi que la proposition d'affectation des résultats.

Il convoque l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes sociaux, en fixe l'ordre du jour et arrête les projets de résolutions à présenter à l'assemblée générale.

Par suite de l'assemblée générale annuelle, il arrête les modalités de paiement des éventuels dividendes. Depuis l'assemblée générale de juin 2023, le Conseil de gestion de CVOC s'est réuni 8 fois.

## L'actuel Conseil de gestion



Jean-Luc Guichaoua  
Président



Patrice Mantz  
Vice-Président



Lucile Lachaussée-Roy



Jean-Paul Drouin



Daniel Fertil



Claude Roué

## Appel aux candidatures : c'est le moment !

Vous qui êtes en train de nous lire avec intérêt (merci de votre patience), vous vous dites peut-être : « *le Conseil de gestion, ce n'est pas pour moi ! Trop difficile, Je n'ai pas les compétences* ». Cette réflexion, les membres de l'actuel CG se la sont faite au début. Aucun de nous n'avait d'expérience ou de connaissances spéciales en photovoltaïque. Et voilà que notre équipe citoyenne est désormais considérée par les acteurs de l'énergie en Ouest Cornouaille, comme un candidat sérieux (voir pages précédentes). La compétence vient progressivement au contact des titulaires et les décisions toujours collégiales procurent suffisamment de sérénité aux derniers entrants.

Ou bien, « *je n'aurais pas de temps suffisant à consacrer* ». Participer aux conseils de gestion, c'est une paire d'heures tous les 2 mois. Rien d'impossible et les statuts prévoient de toute façon qu'on puisse s'y faire remplacer ou donner pouvoir.

Réfléchissons bien. Nous mettons en œuvre des installations pour une durée de 20 ans. La pérennité de notre collectif ne nécessite-t-elle pas la participation active d'un plus grand nombre ? Et ne cachons pas que les membres de l'actuel CG seraient particulièrement heureux de le voir s'étoffer dans deux directions : un peu plus de jeunes et un peu plus de parité.